



L'assurance refuse de prendre en charge le nettoyage après un dégât des eaux

Par **Fabiendu59**, le **01/04/2019** à **18:26**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement à Valenciennes dans le Nord et j'ai été victime d'un dégât des eaux. Des travaux sont nécessaires dans l'appartement pour rénover et un grand nettoyage également.

J'ai donc appel à une société de nettoyage pour faire le nettoyage.

Ma question porte sur le nettoyage après dégâts des eaux.

Le [nettoyage après sinistre](#) doit il être pris en charge par l'assurance ? Fait il partie des garanties du dégâts des eaux ?

Est ce normal que l'assureur refuse de prendre en charge le nettoyage après sinistre ?

Merci pour votre réponse